



Dénomination "2 L FINANCE"

N° Gestion 2008B03399 - N° Identification 508594116

Dépôt N° 10541 du 04/10/2010

Acte N° 1/4 ACTE SOUS SEING PRIVE (le 23/09/2010)

Séparateur Geide édité le 04/10/2010

Paramètre 1 Greffe

7802

Paramètre 2 Numéro de gestion

2008B03399

Paramètre 3 Type de document

ACTES

Paramètre 4 Millésime

2010

Paramètre 5 Référence document

105411

Paramètre 6 Nombre de pages

0

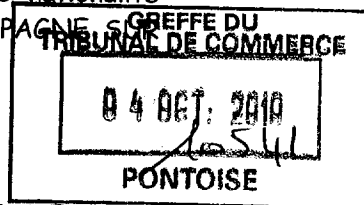
Paramètre 7 Mode de copie

Avec écrasement

CESSION DE PARTS SOCIALES

Les soussignés

- Monsieur **Fabrice TEXIER**, né le 17 août 1964, à PARIS 12e de nationalité Française, célibataire, demeurant 8, Impasse le Rêve 95660 CHAMPAGNE SUR OISE (VAL D'OISE).



Désigné le cédant,

D'UNE PART,

- Monsieur **Thierry Bertrand Renaud RABIN**, né le 18 février 1969, ROCHEFORT (CHARENTE MARITIME), de nationalité Française, en instance de divorce, demeurant 28, rue du Général EMPAIN 95570 BOUFFEMEONT (VAL D'OISE).

Désigné le cessionnaire,

D'AUTRE PART,

Ont, préalablement à la cession de parts, objet des présentes, exposé ce qui suit :

Monsieur **Fabrice TEXIER** est titulaire de **CINQUANTE parts sociales de cent Euros**, sur les cinquante parts de cent Euros, composant actuellement le capital de la Sarl « **2 L FINANCE** », au capital de cinq mille Euros, dont le siège social est situé « 8, Impasse le Rêve 95660 CHAMPAGNE SUR OISE (VAL D'OISE) ».

Ladite société, constituée suivant acte sous seings privés en date du dix huit septembre deux mille huit à CHAMPAGNE SUR OISE, enregistrée et publiée, est immatriculée au registre du commerce et des sociétés de PONTOISE sous le numéro B 508 594 116.

Monsieur **Fabrice TEXIER** est propriétaire de cinquante parts sociales en représentation de son apport en numéraire lors de la constitution de la société.

Ceci étant exposé, il est passé à la cession de parts, objet des présentes.

CESSION DE PARTS

Monsieur **Fabrice TEXIER** cède et transporte, par les présentes, sous les garanties habituelles de fait et de droit, à Monsieur **Thierry RABIN**, qui accepte, 50 parts de cent Euros chacune, soit **CINQ MILLE EUROS**, dont il est titulaire dans la société.

PROPRIETE JOUISSANCE

Monsieur **Thierry RABIN** sera propriétaire des parts cédées ci-dessus à compter de ce jour et sera subrogé dans tous les droits et obligations attachés aux dites parts, soit en vertu des statuts soit en vertu de la loi.

Monsieur **Thierry RABIN** aura notamment droit à toute répartition de bénéfices ou de réserves qui pourrait être effectuée au titre du dernier exercice social dont les comptes ne sont pas approuvés à ce jour.

PRIX

La présente cession est consentie et acceptée moyennant le prix total de Cinq mille cinq cents €uros (5 500 €), pour 50 parts cédées.

Ce prix est payé à Monsieur Fabrice TEXIER par Monsieur Thierry RABIN, qui le reconnaît et lui en consent bonne et valable quittance.

INTERVENTION DU CONJOINT DU CESSIONNAIRE

Aux présentes est intervenu
⇒ NÉANT

AUTORISATION DE CESSION

Aux présentes sont intervenus
⇒ NÉANT

DÉPÔT D'UN ORIGINAL DE L'ACTE DE CESSION AU SIEGE SOCIAL

Conformément à l'article 4 de la loi 88-15 du 5 janvier 1988, la présente cession sera rendue opposable à la Société « 2 L FINANCE », par le dépôt d'un original de l'acte de cession au siège social de la société contre remise par le gérant d'une attestation de ce dépôt

FRAIS

Les frais et droits des présentes, et ceux qui en seront la conséquence, seront supportés par le cessionnaire qui s'y oblige expressément

DECLARATION POUR L'ENREGISTREMENT

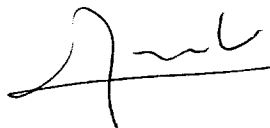
Pour la perception du droit d'enregistrement et des impôts, les parties déclarent que les parts cédées ne confèrent pas la jouissance de droits immobiliers.

Fait en cinq originaux dont un pour chacune des parties, un pour l'enregistrement et deux pour le dépôt en annexe au registre du commerce et des sociétés.

A CHAMPAGNE SUR OISE, le 23 SEPTEMBRE 2010


Fabrice TEXIER
Le cédant

*Lu et approuvé
Bon pour cession de cinquante parts
de la SARL "2 L Finance"*



DUPLICATA

Thierry RABIN
Le cessionnaire

Lu et approuvé


Enregistré a SIE DE PONTOISE-OUEST
Le 24/09/2010 Bordereau n°2010/1 139 Case n°16
Enregistrement 25 € Pénalités
Total liquidé vingt-cinq euros
Montant reçu vingt-cinq euros
L'Agent

Ex: 4181


Emmanuel DUHAMEL
Agent des Impôts